

CANDIDATURE D'ASNIERES AU GUIDON D'OR

1 Présentation générale

La ville d'Asnières-sur-Seine (92) compte 82 000 habitants sur 4,85 km². C'est une ville de la banlieue parisienne, au bout du métro (ligne 13). Une mise en intercommunalité est à l'étude.

Jusque très récemment, la ville d'Asnières-sur-Seine n'avait pas d'aménagements cyclables. Presque toutes la voirie communale avait été mise en sens unique pour faciliter la circulation et le stationnement automobile. Quelques rares zones 30 existaient sans que l'on en sache très bien les limites, faute d'une signalisation suffisante et rien ne les distinguait des autres rues.

En 2010, un jeu de pistes (dans tous les sens du terme) cyclables a été mis en place sur 500 m du Boulevard Voltaire. L'antenne MDB, à peine créée, a pu transmettre à la Ville un document détaillant les nombreuses erreurs commises dans cet aménagement. Mais l'idée de s'occuper du vélo était là. Il ne restait plus qu'à le faire correctement.

Depuis juin 2011, soit 3 ans après l'arrivée d'une nouvelle majorité, un vaste chantier a démarré : mettre l'ensemble de la voirie communale en zone 30 avec double sens cyclable systématique. Les travaux seront achevés en 2013. Carrefours surélevés, panneaux de signalisation à tous les carrefours, abondant marquage au sol... : les services techniques de la ville appliquent soigneusement les recommandations du CERTU. Les rues les plus étroites y ont droit. Les services techniques ont rapidement appris, ayant le souci de bien faire. Sur une suggestion de MDB, la Ville a adhéré au CVTC pour mieux s'imprégner de la culture vélo.

Boosté par la proposition d'être citée comme modèle à suivre, le responsable Voirie a anticipé la commande du 1^{er} panneau tourne à droite qui sera posé en avril, dès sa livraison. Les autres carrefours à feux vont être étudiés un par un avant l'été.

Côté stationnement, c'est plus lent mais MDB a discuté avec la Ville sur les thèmes des pinces roues, des motos, des quantités nécessaires, du stationnement sécurisé... Nous espérons qu'une nomination, voire un Guidon d'or, permettra de stimuler les actions de la Ville, y compris dans ce domaine.

La Ville d'Asnières est donc proposée au Guidon d'or pour l'ampleur de ses aménagements, la volonté de mener le sujet à terme jusque dans les détails et ses efforts pour acquérir cette nouvelle culture. Complètement ignoré par la Ville il y a peu, le vélo commence à avoir une certaine visibilité et ce n'est pas fini. Il ne s'agit pas en l'occurrence de récompenser une œuvre finie et admirable ; il s'agit d'encourager une ville qui se transforme : une démarche qui devrait être naturelle partout mais comme ce n'est pas le cas, un exemple à suivre.

2 Le détail du programme d'aménagement

Le plan triennal d'aménagement en faveur des circulations douces a les caractéristiques suivantes :

- Plan Pluriannuel d'Investissement : 4 M€ TTC au total sur 2011-2012-2013 ;
dont une subvention du Conseil Régional dans le cadre d'un contrat Réseau Vert en 3 tranches d'un total d'environ 1,5 M€. Ceci implique une assurance de réalisation puisque le plan est budgétisé, planifié et contractualisé avec la Région.
- L'objectif est de passer l'intégralité de la voirie communale en Zone 30 et de créer systématiquement le double sens cyclable lorsque la voie est en sens unique, ce qui est le cas de la presque toutes les rues.
Sur la tranche 1, il n'y a eu aucune exception. Il ne devrait pas y en avoir également sur la seconde tranche mais peut-être 2 ou 3 exceptions pour la tranche 3.
- Durée des travaux : 2,5 ans
 - * La tranche 1 a débuté le 01/06/2011 et sera terminée le 31/03/2012 ;
 - * La tranche 2 débutera le 02/04/2012 et devrait être terminée au 31/12/2012 ;
 - * La tranche 3 sera réalisée en 2013.

Une zone de rencontre a été constituée devant un grand groupe scolaire (grosse reprise du profil en travers). D'autres sont envisagées.

Le premier panneau tourner à droite M12a est en commande. Dès sa fourniture, il sera posé sur le boulevard Voltaire pour le tourner à droite rue du Ménil.

Une étude visant à renforcer l'offre en stationnement vélo est prévue d'ici l'été. La demande MDB d'une offre sécurisée indépendamment de Véligo (uniquement proche des gares) et de Vel'Abri (qui ne verra peut-être jamais le jour) sera étudiée (nous disent les services techniques).

La carte de la page suivante présente le phasage des travaux zone 30 + DSC. Les linéaires de voirie aménagée se comptent comme suit :

- Pour les Hauts d'Asnières, les voies communales du périmètre ANRU ont été retirées (la rénovation de l'espace public ANRU débutera en septembre 2012 jusque fin 2014).
- A l'inverse, les voies de la future ZAC Parc d'Affaires (quartier Grésillons entre l'avenue Laurent Cely et le RER C) ont été maintenues dans le comptage bien que non traitées en Zones 30 pour lors.
- Au total, fin 2013, sur 53,588 km de voirie communale (hors ANRU), 50,681 km (soit 94,5%) seront en Zone 30 autorisant le DSC.

Projet de plan triennal d'aménagement des circulations douces

Phasage	Année 1	Aménagements cyclables existants
	Année 2	
Année 3	piste cyclable	
	bande cyclable	

